

# Des allées du bois de Boulogne et du bois de Vincennes interdites aux voitures

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126830>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Des allées du bois de Boulogne et du bois de Vincennes interdites aux voitures

40

Peu à peu, les arguments valables sont enfin retenus, plus nombreux sont ceux qui admettent que l'automobile finit par être une gêne telle dans la cité qu'elle en devient un mal redoutable. Aussi, l'évidence impose la réalité et les rues sont l'objet d'une bataille morale entre les tenants d'un passé évidemment révolu – ceux qui prétendent imposer leurs intérêts les moins défendables consistant de «rouler» en voiture quelle que soit la gêne qu'ils imposent... et qu'ils s'imposent – et ceux qui préconisent un avenir cohérent, l'interdiction de la voiture dans la cité pour respirer, vivre, se promener et... circuler sans gêne!... Certes, nous essayons encore quelques retraits, tel celui qui a de nouveau autorisé l'intrusion dans l'île Saint-Louis, pour cause de «protéger» les intérêts particuliers des commerçants. Encore a-t-on interdit tout stationnement, ce qui est déjà un net progrès sur la période ancienne... encore qu'on ne sache pas l'île si vaste pour que les noctambules ne puissent franchir les ponts et se rendre aux lieux de leurs «distractions» à pied... A moins que ces commerçants n'aient comme clientèle que des culs-de-jatte – ce qui expliquerait leur attitude... Cela étant, le préfet de Paris et le préfet de police viennent de publier au «Bulletin municipal de la ville de Paris» la liste des nouvelles voies du bois de Boulogne et du bois de Vincennes qui sont interdites à la circulation.

### Mauvaises habitudes alimentaires

L'offre d'aliments est de nos jours bien plus variée que dans le passé. La plus grande partie de la population dispose aussi de suffisamment d'argent pour acquérir les biens de consommation désirés. Cela explique la large diffusion de modes alimentaires parfaitement irrationnels. La nouveauté d'un produit alimentaire l'emporte sur une juste appréciation de sa valeur réelle pour la santé. Des carences vitaminiques et d'autres s'ensuivent et créent des prédispositions à certaines maladies.

En même temps, le nombre des personnes augmente chez qui des carences s'installent comme conséquence d'une certaine nonchalance dans le domaine de la nutrition. La journée anglaise de travail, avec une reprise du service tôt le matin, une brève pause à midi et la fin avancée du travail induit bien des employés, notamment dans les grandes villes, à ne pas manger rationnellement à midi. Si, pour compenser, on cherche à apaiser la faim par des

## Les autoroutes Paris-Poitiers et Paris-Le Mans seraient construites sans aide de l'Etat

### Plusieurs dizaines de milliers de logements pourraient être édifiés le long des deux axes!

La concession des autoroutes Paris-Poitiers (A-10) et Paris-Le Mans (460 kilomètres), dont le financement privé avait été décidé, sera sans doute accordée au groupe constitué par la Compagnie générale d'électricité et sa filiale spécialisée la Société générale d'entreprises, les Grands Travaux de Marseille, les entreprises Jean-Lefebvre, Fougerolles, Colas, avec pour financiers la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit commercial de France.

Du moins les ministres de l'économie et de l'équipement ont-ils décidé d'engager une négociation avec ce groupe, en vue de mettre au point un contrat de concession.

Parmi les propositions faites par celui-ci, on peut noter:

– Aucune aide n'est demandée à l'Etat. Le candidat suggère de financer l'ensemble de l'ouvrage par l'emprunt et par des fonds propres. Pour y parvenir, il propose, entre autres, que plusieurs dizaines de milliers de logements soient construits le long de l'autoroute, notamment dans la région parisienne. Une contribution serait prélevée par logement construit, ce qui fournirait au groupe concessionnaire une partie de son financement. Près de Paris, il s'agirait de groupes d'immeubles collectifs.

portions surdimensionnées, on favorise l'obésité, la fatigabilité et l'insomnie.

Notre bien-être dépend grandement d'une bonne composition qualitative et quantitative de nos repas, de l'observation d'heures de repas régulières, du confort mental pendant le manger, de la mastication suffisante des aliments.

Un signe de santé d'une nation réside surtout dans sa volonté de se protéger contre les maladies de l'individu et contre celles de la communauté. Une nation considérant les temps nouveaux sous l'aspect d'un engagement dont elle attend progrès, sécurité, prospérité, bien-être pour tous, ne peut esquiver l'examen approfondi et consciencieux des problèmes posés par les temps nouveaux.

HSM la Croix-Rouge suisse «Pour la Santé de notre Peuple», 15 janvier 1970.